

Action Sociale

CNAS du 10 mars 2026

Nouveau concept : budget sanctuarisé, sur une année !

Comme en 2025, **FO Finances** ne peut que déplorer la baisse du budget s'établissant à 102 M €, après mise en réserve de 5,5%.

Dans sa [déclaration liminaire](#), **FO Finances** réaffirme que le volet social, dans « action sociale », doit demeurer la priorité qu'il s'agisse de restauration, de logement, de vacances ou de de parentalité, afin de répondre aux attentes réelles des personnels.

Par exemple, la méthode du « 1er arrivé, 1er servi » en matière de colonies, représente l'exemple-type d'une mesure anti sociale. **FO Finances** exige donc un changement de procédure avec la mise en place d'une période dédiée au dépôt des dossiers (pour éviter les problèmes de connexion), suivie d'une étude des dossiers en fonction de critères sociaux : RFR, famille monoparentale, aidant ou handicap....

Rassurez-vous, le budget est sanctuarisé !

Définition : sanctuariser un budget, c'est le rendre permanent ou intangible.

Le ministère nous présente un nouveau concept : le budget sanctuarisé mais uniquement en 2026 !

Pour **FO Finances**, l'action sociale doit rester attractive pour les agents, avec un budget en hausse, surtout dans un contexte de pouvoir d'achat en berne.

Rendre l'action sociale accessible au plus grand nombre n'est compatible ni avec un budget ministériel en recul, ni avec une coupe drastique du budget de l'action sociale interministérielle : baisse de 20M€.

Notre Action Sociale Ministérielle sera-t-elle la prochaine victime ?

Budget en détail

La restauration reste le 1^{er} poste de dépenses, atteignant 54 % du budget (40% en 2019 avec 46,8 M€) du fait de la hausse des coûts de la restauration collective (augmentation du coût des matières premières, de l'énergie, impact de la loi Egalim...).

Postes principaux	M €	%
Restauration	57.80	54
Vacances Enfant-Loisirs	19.06	18
Logement	6.40	6
Aide à la parentalité	5.50	6



chacun pour tous avec

Pour **FO Finances**, la restauration collective doit demeurer la priorité, avec le maintien du plateau

Note d'orientations pour les présidents de CDAS

Cette note à destination de tous les membres des CDAS, rappelle l'enjeu majeur que constitue la restauration dans les conditions de vie au travail, le contexte et les actions complémentaires aux prestations nationales.

Le dialogue social local doit être respecté, notamment en matière de droits syndicaux, au travers de documents explicites et éclairants, pour les représentants du personnel. La bonne pratique, consistant à convoquer un CDAS sur la journée, sera rappelée aux présidents lors de leur réunion le 7 avril 2026 (réunion Secrétariat Général et présidents).

Crédits d'Actions Locales (CAL)

Le décalage du vote de la Loi de Finances 2026 a permis au Secrétariat Général de prendre en compte les effectifs « actifs et retraités » au 31 décembre 2025 (N-1), et les effectifs « enfants » au 31 décembre 2024 (N-2).

FO Finances et l'ensemble des fédérations ont voté contre le budget 2026 de l'Action Sociale Ministérielle, dont la diminution est la conséquence de la politique gouvernementale, Cette baisse est une aberration face à des besoins en hausse et une attractivité en berne.

La coupe drastique appliquée au budget de l'Action Sociale Interministérielle et les SRIAS (près de 20 M€), alors même que le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne cesse de régresser, démontre à quel point nous ne sommes plus que des variables d'ajustements sur une ligne budgétaire.

Pour **FO Finances**, d'une part la dimension sociale doit demeurer le critère prioritaire pour l'accès aux prestations, d'autre part seul un budget en hausse portera une Action Sociale Ministérielle à la hauteur des attentes des personnels, actifs et retraités.

social. A défaut, **FO Finances** revendique un titre-restaurant à 10€, actuellement à 6€ depuis 2015.

Le budget total s'établit à 4,2 M€, après mise en réserve, avec un montant plancher pour les petits départements à 16 500 €.

Valeurs pour les CAL 2026		
Actif	Retraité	Enfant
9,57 €	3,19 €	36,82 €

Agents CCRF : toujours des agents MEF

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les agents CCRF en Directions Départementales Interministérielles (DDI) sont gérés par les Secrétariats Généraux Communs des Préfectures (SGCD).

Les crédits de restauration ont été transmis au ministère de l'Intérieur qui en assure la gestion de manière différenciée sur le territoire.

Certains agents en subissent les conséquences : une restauration à deux vitesses qui n'a plus rien de social !!!



chacun pour tous avec